



Aménagement garage en chambres en zone Nv

Par Vanadia54

Bonjour,
Nous souhaiterions aménager notre garage double intégré en 2 chambres.
Notre maison est située en zone Nv et dans le PLU de notre commune, nous avons une limitation pour des extensions à 10% de la surface de plancher.
J'aimerais donc savoir si l'aménagement du garage doit aussi respecter ces 10% max ou bien comme ce n'est pas une nouvelle construction, on peut dépasser ?
Rien de précisé concernant la perte de stationnement.
Merci d'avance pour votre aide !

Par chaber

bonjour

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36776]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36776
[/url]

Par Al Bundy

Bonjour,

Comment votre PLU règlement le stationnement, notamment des véhicules ?

À mon sens, la transformation d'un garage en pièce de vie n'est une extension (construction). Avez-vous interrogé le service urbanisme de votre commune ?

Par Vanadia54

Bonsoir !

Merci pour vos réponses.

@chaber, il n'est pas précisé si l'aménagement est considéré comme une extension, seulement qu'elle modifie la surface de plancher.

@Al Bundy, il n'y a aucune précision sur les stationnements qui sont considérés être faits sur les parcelles privées mais on a largement la place devant notre maison, sur notre parcelle privée, pour stationner des véhicules. Je n'ai pas encore eu rdv avec le service urbanisme, il faut aussi que je vois avec la com com car c'est elle qui accepte les permis de construire... Je pense comme vous car ce n'est pas une construction et fiscalement aussi mais je sais qu'ils ont embêté nos anciens propriétaires qui voulaient transformer leur terrasse en véranda mais c'est une construction dans ce cas...